# Guide synthétique – Droit à l’image et usages sur Magistère

Ce document synthétise les recommandations juridiques et institutionnelles concernant l’utilisation de l’image (photo, vidéo) et de la voix d’élèves ou de personnels dans le cadre de formations diffusées via la plateforme Magistère. Il s’appuie sur les principes du droit à l’image, les exigences du RGPD et les retours du DPD de l’académie de Toulouse.

## 1. Enjeux spécifiques à la plateforme Magistère

- Magistère est une plateforme à accès restreint (ENT, adresse professionnelle, authentification sécurisée).  
- Les formations sont destinées à des agents de l’Éducation nationale, souvent à des fins de professionnalisation ou de mutualisation.  
- Malgré cet environnement fermé, toute captation d’élève ou d’adulte nécessite un consentement explicite.  
- Les usages pédagogiques (exemples de situations filmées, capsules d’analyse, séquences de classe) sont fréquents mais doivent être encadrés juridiquement.

## 2. Recommandations du DPD – Académie de Toulouse

- Il n’existe pas de durée légale maximale pour une autorisation, mais au-delà de quelques années, un renouvellement est fortement recommandé.  
- Une autorisation « permanente » n’est pas conforme au droit.  
- Le droit à l’image est distinct du RGPD, mais leur articulation nécessite une documentation du consentement.  
- Si l’élève ou la personne filmée n’est pas reconnaissable (floutage, prise de dos), le droit à l’image ne s’applique pas.  
- Conserver les documents d’autorisation signés aussi longtemps que la vidéo est exploitée sur Magistère.

## 3. Précautions concrètes à mettre en œuvre

- Prévoir dans l’autorisation :  
 \* La durée d’exploitation (1 à 3 ans recommandé)  
 \* Le support (Magistère, ENT…)  
 \* La finalité : formation interne, partage institutionnel, mutualisation…  
- Mentionner la présence de la vidéo dans la présentation du parcours, avec un avertissement clair.  
- Si possible : privilégier les captations floutées ou non identifiantes.  
- Ne pas multiplier les canaux de diffusion (éviter ENT + Magistère + réseaux).

## 4. Conseils pour les formateurs concepteurs

- Utiliser uniquement des ressources validées ou autorisées par les intéressés.  
- Rédiger les consignes avec précaution si une activité nécessite un enregistrement (ex. : forum audio, vidéo à déposer).  
- Éviter les noms de fichiers contenant des identifiants personnels.  
- Pour les dépôts de traces vidéos, proposer des alternatives anonymisées si nécessaire.

## Annexes disponibles

- Modèle d’autorisation pour usages Magistère (inspiré des modèles DPD)  
- Modèle de mentions à intégrer dans les parcours (page d’accueil ou activité)  
- Échange avec le DPD – Académie de Toulouse